

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION – 153 RUE DU CREUSOT – D 290

L'An deux mil vingt-quatre, le trois décembre

Nous, Maire de la Commune de Le Breuil,

Vu l'article L131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu l'article L511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu la demande de l'**entreprise SNCTP Canalisations – Chez Sogelink – TSA 70011 – 69134 DARDILLY CEDEX** afin d'effectuer des travaux de création branchement gaz.

Considérant qu'il nous appartient de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques quelles qu'elles soient,

ARRETONS

ARTICLE 1^{er}: A compter du **16 décembre 2024** et ce pour une durée de **3 jours**, la circulation des véhicules **rue du Creusot** se fera **sous alternat**, par feu tricolore, à hauteur du N° 153 en raison de travaux de création branchement gaz.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire pour la sécurité de ces travaux sera mise en place par l'**entreprise SNCTP Canalisations**.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable du Service Technique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au Commissariat de Police du Creusot, à la Communauté Urbaine Creusot Montceau et à la Direction des Routes et des Infrastructures.

Fait à Le Breuil, le 3 décembre 2024

Chantal CORDELIER
Maire

